

# PLATEFORME

## d'Associations Parisiennes d'Habitants

(siège social : 7 Rond Point du Pont Mirabeau – 75015 Paris)

Paris, le 25 mai 2005

Monsieur Jean Pierre CAFFET  
Adjoint Au Maire de Paris  
Chargé de l'Urbanisme  
Hôtel de Ville  
75196 Paris RP

Objet : Les Halles

Monsieur le Maire,

Vous connaissez bien maintenant la position de notre Plateforme, qui regrette profondément que dans cette nouvelle affaire des Halles, le processus de concertation, défini par la charte de 1996, n'ait pas été suivi dès l'origine.

Aujourd'hui, nous attendons avec impatience de la Ville :

- qu'elle définisse et fasse connaître à tous les parisiens les objectifs de l'opération . Passer un marché de définition avec plusieurs architectes pour susciter leur créativité ne peut exempter la mairie de Paris d'expliquer aux citoyens ses motivations, ses attentes, et les moyens quelle compte mettre en oeuvre à travers une telle démarche de rénovation urbaine.

- qu'elle mette rapidement en place le processus de concertation prévu par les textes et par la charte de 1996, en s'appuyant sur le partenariat déjà fructueux engagé avec quelques associations locales , et en y associant les associations qui , à l'échelle de l'arrondissement et de la ville, sont porteuses d'une réelle volonté d'agir et d'améliorer ce site prestigieux et les conditions de vie des nombreuses personnes qui y habitent ou le traversent.

Nous nous permettrons de rappeler que nous avons jugé bon de faire des propositions lorsque nous avons constaté , d'une part des prises de position partisans de la SEM Centre, d'autre part des difficultés relationnelles entre des associations actives et d'autres, à ce jour moins impliquées dans la réflexion.

Nous avons alors demandé qu'associations et Conseils de quartier :

- définissent avec la Ville la finalité du projet,
- soient intégrés, selon une formule sur laquelle il faut se mettre d'accord, au Comité de Pilotage
- constituent des groupes de travail dans le but de faire des propositions et de suivre l'évolution du projet.

Nous vous suggérons à nouveau :

La mise en place pour le milieu associatif et les Conseils de quartier d'une structure permanente (local, téléphone/fax, ordinateur, agent permanent chargé de la coordination). Structure semblable dans son principe à celle qui existe sur Paris, rive gauche, mais probablement ici plus légère.

L'organisation de groupes de travail sur les différents sujets à traiter. Ils interviendraient auprès du Comité de pilotage (que l'on réunirait tant que de besoins) qui, lui, associe les opérateurs et les élus. Les rapports de ces groupes seraient à disposition du public.

- La mise en place d'un « garant » ou « médiateur » de la concertation dont on perçoit bien, à Paris rive gauche l'utilité et l'importance. Il a en effet souvent réussi à débloquer des « crispations ou malentendus » nés de part et d'autres au cours de l'élaboration du projet.

Il est évident que tout ceci doit se faire dans la transparence et que l'ensemble des documents nécessaires à la concertation, y compris avec la population non adhérente à une association, doit pouvoir être consulté par tous. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé d'ouvrir dès maintenant un site Internet réservé au réaménagement du quartier des Halles.

Nous croyons, et cela semblait être votre idée, qu'il faut, dans un premier temps, que la Ville et les différentes instances intéressées (RATP, Espace expansion...) fassent le point avec l'ensemble du milieu associatif et les Conseils de quartier sur les objectifs de l'opération, sur les actions menées depuis deux ans et sur les engagements pris. La ville devrait alors, à notre sens, convoquer une réunion, un peu similaire à celle du 13 avril, avant les vacances d'été. Elle y confirmerait son accord pour intégrer dans le comité de pilotage des représentants désignés par les associations et aussi par les conseils de quartier.

Ces derniers se réuniraient alors pour tenter de mettre au point, de leur côté, une structure de participation se référant à la charte de 1996. Ils la proposeraient ensuite à la ville pour avaliser ensemble un mode de fonctionnement entre cette structure et le Comité de pilotage.

Espérant que cette proposition vous conviendra et que cette nouvelle réunion pourra être rapidement convoquée, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos sentiments les plus distingués.

Jean Marin RONDEAUX

Président

Cy : Madame Catherine BARBE, Directrice de l'Urbanisme